

Convocation du 13/12/2024
Publication le 24/12/2024
Conseillers en exercice : 43
Présents : 31
Quorum : 22

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le Vingt Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° 20_201224

OBJET : FINANCES,
BUDGET, ECONOMIE,
EMPLOI

Approbation du Budget
Primitif 2025 du Budget
Principal 2025.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Yoann LEANDRE (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Madame Irène DUPLAN (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Monique MOISE-HIRMANN (donne pouvoir à Monsieur Andre LEVISSE), Monsieur Patrice JARQUE (donne pouvoir à Monsieur Léo MOURNAUD), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Monsieur Jérémy COETTO (donne pouvoir à Monsieur Jérémy PANGOURASSOU), Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Monsieur Arthur SALONE), Madame Michèle BOUGEAREL (donne pouvoir à Madame Joëlle MELIN), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241220-201224_20bis-DE
Reçu le 24/12/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
24/12/2024

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features the coat of arms of the Commune d'Aubagne, which includes a figure holding a staff and a banner, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'COMMUNE D'AUBAGNE' at the bottom.

Délibération n°20_201224 du Conseil Municipal du vendredi 20 décembre 2024 (suite)

Madame Danielle MENET rapporte :

Cette délibération vise à l'adoption du Budget Primitif (budget principal) pour l'exercice 2025 de la Ville d'Aubagne pour un montant total de dépenses et de recettes de 111.995.304,22 €.

Par ailleurs, avec le référentiel M57, le Conseil Municipal dispose désormais de la faculté de déléguer à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des transferts de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n° 19-181124 du 18 Novembre 2024 portant sur la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2025,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER le Budget Primitif 2025 (budget principal) voté en équilibre aux montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	84 108 004,31 €	84 108 004,31 €
Investissement	27 887 299,91 €	27 887 299,91 €
TOTAL	111 995 304,22 €	111 995 304,22 €

ARTICLE 2 : d'ADOPTER le document budgétaire ci-annexé, comportant les prévisions de crédits du budget Primitif 2025 (budget principal) et les annexes budgétaires ;

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241220-201224_20bis-DE
Reçu le 24/12/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
24/12/2024



Délibération n°20_201224 du Conseil Municipal du vendredi 20 décembre 2024 (suite)

ARTICLE 3 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement (hors charges de personnel) sur le budget principal dans la limite des 7,5 % des dépenses réelles de cette section.

ADOpte A LA MAJORITE des MEMBRES PRESENTS

CONTRE : 11

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Michèle BOUGEAREL, Madame Valérie BOISSON

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241220-201224_20bis-DE
Reçu le 24/12/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
24/12/2024

